

Direction de la Séance

PARIS, le 14 janvier 2025

ORGANISATION DES DÉBATS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR*Mardi 14 janvier 2025 :***DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, SUIVIE D'UN DÉBAT (*article 50-1 de la Constitution*)**

Déclaration du Gouvernement	
Interventions des orateurs des groupes	
RN	15'
EPR	35'
LFI-NFP	10'
SOC	10'
DR	15'
EcoS	10'
Dem	15'
HOR	10'
LIOT	10'
GDR	10'
UDR	10'
<i>Ordre de passage : GDR, UDR, RN, EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, HOR, LIOT</i>	
Chaque groupe peut désigner plusieurs orateurs	
Intervention d'un député non inscrit	5'
Réponse du Gouvernement	

DÉBAT SUR LE THÈME : « PALESTINE / LIBAN : LE RÔLE DE LA FRANCE DANS L'EFFONDREMENT DU DROIT INTERNATIONAL » (*en salle Lamartine*)⁽¹⁾

Le débat comprendra deux phases d'environ 1 heure chacune :

- *première phase* : table ronde avec des personnalités extérieures invitées par le groupe GDR :
 - Mme Insaf Rezagui, docteure en droit international de l'Université de Paris Cité, membre de l'association Juristes pour le respect du droit international ;
 - Mme Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de droit public et de sciences politiques à l'Université de Paris VII.
- *seconde phase* : intervention liminaire du Gouvernement ; questions des députés ; pas d'inscription préalable ; la première question sera posée par le groupe GDR.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

Mercredi 15 janvier 2025 :

(date limite d'inscription des orateurs : mardi 14 janvier, à 17 heures)

DÉBAT SUR LE THÈME : « UN AN APRÈS LA CRISE AGRICOLE, QUEL BILAN POUR NOS AGRICULTEURS ? »⁽²⁾

Intervention de chacun des rapporteurs :	5' chacun
Interventions des groupes :	5' par groupe
Intervention du Gouvernement	
Questions - réponses :	2 par groupe et 1 pour un député non-inscrit

*Ordre de passage : RN, EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS,
Dem, HOR, LIOT, GDR et UDR.*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

⁽¹⁾ Inscription à la demande du groupe GDR.

⁽²⁾ Séance thématique proposée par le groupe RN.

DÉBAT SUR LE THÈME : « APRÈS L'ÉLECTION DE DONALD TRUMP, CONCRÉTISER LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE »⁽³⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe LIOT ; 5' pour les autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

RN, EPR, LFI-NFP, SOC

2 questions

DR, EcoS, Dem, HOR, LIOT, GDR, UDR, NI

1 question

Ordre de passage : LIOT, GDR, UDR, RN, EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, HOR, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

DÉBAT SUR LE THÈME : « LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES »⁽⁴⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe HOR ; 5' pour les autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

RN, EPR, LFI-NFP, SOC

2 questions

DR, EcoS, Dem, HOR, LIOT, GDR, UDR, NI

1 question

Ordre de passage : HOR, LIOT, GDR, UDR, RN, EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

⁽³⁾ Inscription à la demande du groupe LIOT.

⁽⁴⁾ Inscription à la demande du groupe HOR.

Jeudi 16 janvier 2025 :

(date limite d'inscription des orateurs : mercredi 15 janvier, à 17 heures)

DÉBAT SUR LE THÈME : « L'ÉVALUATION DE LA LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE »⁽⁵⁾

Intervention de chacun des rapporteurs :	5' chacun
Interventions des groupes :	5' par groupe
Intervention du Gouvernement	
Questions - réponses :	2 par groupe et 1 pour un député non-inscrit

*Ordre de passage : EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS,
Dem, HOR, LIOT, GDR, UDR et RN.*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

⁽⁵⁾ Séance thématique proposée par le groupe EPR.